

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 1994

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 7 mars 1994 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER (à partir de 19 h 40), MATHIEU, BARETJE (jusqu'à 21 h 30), RÉGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, FOUSSERET, MAGNIN (à partir de 18 h 25), Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT (à partir de 18 h 30 et jusqu'à 21 h 30), M. LIME, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de 19 h), MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, DAHOUI, NOT, GIRARD, Mlle ZILLI, MM. RAGOT, HINTZY, TOURRAIN, JACQUEMIN, Mmes CAMPBELL, DUVERGET (à partir de 19 h), MM. SALOMON, CHOMETTE (jusqu'à 20 h), BAS, NACHIN, ALAUZET.

Absents : MM. FUSTER (jusqu'à 19 h 40), BARETJE (à partir de 21 h 30), LAGRANGE, MAGNIN (jusqu'à 18 h 25), Mmes BULTOT (jusqu'à 18 h 30 et à partir de 21 h30), DUFAY, GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à 19 h), CUENIN, MM. ANGUENOT, MAILLARD, GRAPPIN, Mme DUVERGET (jusqu'à 19 h), MM. TABOURNOT, CHOMETTE (à partir de 20 h), VIALATTE, Mme FOLSCHWEILLER.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. FUSTER (jusqu'à 19 h 40), BARETJE (à partir de 21 h 30), LAGRANGE, Mmes BULTOT (jusqu'à 18 h 30 et à partir de 21 h30), CUENIN, MM. ANGUENOT, MAILLARD, GRAPPIN, TABOURNOT, CHOMETTE (à partir de 20 h), VIALATTE, Mme FOLSCHWEILLER.

Mandataires : MM. SCHWINT (jusqu'à 19 h 40), PINARD (à partir de 21 h 30), JEANNEROT, PIERLOT (jusqu'à 18 h 30 et à partir de 21 h 30), Mme MADER, M. RAGOT, Mmes CAMPBELL, DUVERGET, MM. JACQUEMIN, SALOMON (à partir de 20 h), TOURRAIN, ALAUZET.

* * * *

* *

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1994 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

2 - Association Cités et Patrimoine de Franche-Comté - Adhésion de la Ville - Désignation de ses représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a décidé d'adhérer à l'Association Cités et Patrimoine de Franche-Comté,

2) a désigné M. FOUSSERET, Adjoint au Tourisme, M. RUEFF, Adjoint, Mme TETU, Conseillère Municipale et M. TABOURNOT, Conseiller Municipal, en qualité de représentants de la Ville de Besançon au sein de l'Association ; l'un de ceux-ci pourra être délégué pour le Conseil d'Administration.

3 - Cirque Plume - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 700 000 F contracté auprès de la Banque Française de Crédit Coopératif

Adopté à l'unanimité, sous réserve de la participation du Conseil Général à cette garantie, à hauteur des 50 % restants.

4 - Office Public d'HLM du Doubs :

a) Programme de construction de 27 logements, chemin des Torcols - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 10 552 227 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) Programme de construction de 50 logements, chemin des Torcols - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 16 729 391 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- c) Réhabilitation de 13 pavillons de type «Loi Loucheur» à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 300 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

5 - Société Anonyme de Franche-Comté :

- a) Programme d'amélioration de 12 logements, 1 et 3, rue Pierre Semard - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 366 298 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- b) Programme d'amélioration de 10 logements, 19, rue Berlioz - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 75 085 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- c) Programme d'amélioration de 32 logements, 5 à 8, rue Berlioz - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 970 040 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- d) Programme d'amélioration d'un immeuble de logements, 33 à 36, rue Berlioz - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 736 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- e) Programme d'amélioration de 30 logements, 20 à 22, rue Berlioz - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 306 406 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- f) Programme d'amélioration de 40 logements, 7 à 10, rue Debussy - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 2 006 673 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

6 - Subvention au Secteur Formation et Prévention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Secteur Formation - Emploi des Jeunes :

- *Mission Locale*

. Subvention de fonctionnement : 250 000 F (250 000 F ont été attribués le 17/01/1994)

. correspondants Emploi-Formation : 75 000 F (quartiers Orchamps - Grette - Planoise).

- ***ACEREP*** pour Atelier Pédagogique Personnalisé : 103 400 F

- ***GIE Point Plus Entreprises*** : 380 000 F

Secteur Prévention :

- ARETE : 25 000 F (100 000 F ont été attribués le 17/01/1994)

- Association La Palmeraie : 25 000 F

- Association d'Aide aux Victimes :

. siège : 25 000 F

. Orchamps : 21 444 F

. Planoise : 23 216 F

- Centre contre les Manipulations Mentales : 5 000 F

- Association d'Aide aux Détenus AAD : 25 000 F

- Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire : 30 000 F.

7 - Relations Extérieures - Echanges entre le Lycée Pergaud de Besançon et le Lycée Moderne de Man (Côte d'Ivoire) - Convention avec le Lycée Pergaud

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec le Lycée Pergaud formalisant les actions de coopération qui seront réalisées dans le cadre du programme d'aide au développement municipal de Man spécifique aux activités scolaires.

Une subvention de 7 000 F sera accordée au Lycée Pergaud sur un budget prévisionnel de la mission d'exploration qui se monte à 55 000 F.

8 - Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Participation des Maisons Pour Tous - Encaissement de recettes et réaffectation

Adopté à l'unanimité.

9 - Cimetières - Règlement municipal de la police des travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté un règlement municipal de la police des travaux opérés dans les cimetières.

Ce règlement, qui régira en particulier les diverses autorisations de cimetières, les délais et horaires des interventions, l'exécution des opérations de fossoyage, les conditions des inhumations, exhumations, etc., s'imposera à toutes les entreprises amenées à intervenir dans les cimetières de la ville.

10 - Assurance dommages aux biens - Avenant au contrat avec les Mutuelles du Mans

A l'unanimité (M. TOURRAIN n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant au contrat d'assurance «Dommages aux Biens» souscrit aux Mutuelles du Mans, tendant à modifier le montant de la prime annuelle qui passera au 1.01.1994 de 1,668 F TTC/m² à 1,92 F TTC/m², soit une augmentation de 15 % par rapport au taux 1993.

11 - Immeuble Communal 4, rue Berthelot - Location avec promesse de vente à la Société Monts-Jura - Levée par anticipation de la promesse de vente - Remboursement anticipé d'emprunts

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a décidé la cession de l'immeuble communal 4, rue Berthelot à la Société Monts-Jura pour la somme de 2 530 000 F (payable à raison de 1 000 000 F le 15 mars 1994, date de l'acte notarié, le solde le 31 mai 1994),

2) a décidé le remboursement anticipé d'emprunt à hauteur de 2 530 000 F.

12 - Jardins Familiaux à Port Douvot - Adoption du projet - Demande de subvention au Conseil Général

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de création de jardins familiaux à Port Douvot, estimé à 300 000 F. L'aide du Conseil Général sera sollicitée, la part financière complémentaire étant prise en charge sur les crédits délégués à l'Association.

13 - Station d'épuration de Port Douvot - Déphosphatation - Marché de fournitures pour 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché de fourniture de chlorosulfate ferrique (marché compris entre 662 262,24 F TTC et 993 393,60 F TTC).

14 - Budget Primitif de la Ville pour 1994

M. le Maire a présenté une analyse du budget primitif de 1994.

Il a souligné le contexte particulier dans lequel celui-ci a été élaboré (baisse des aides de l'Etat, charges de plus en plus lourdes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, mise en place du District...).

Ce budget général (budget principal et budgets annexes) augmentera de près de 7 %. Il passera de 1 127 MF à presque 1 205 MF.

Il convient de préciser que cette augmentation est due à l'intégration des dépenses et recettes annuelles correspondant aux compétences dont le transfert effectif au District interviendra prochainement.

Sans cette majoration de dépenses et recettes de 45,53 MF, le budget général de la Ville passerait de 1 127 MF à 1 160 MF, soit une augmentation de 2,9 %.

Les dépenses d'investissement seront maintenues au niveau de 1993 et s'élèveront, dette comprise, à 261,24 MF sur un total de 1 204,68 MF soit 21,7 % du budget. Ces dépenses pourront être complétées par des crédits votés au BS 1994 pour un montant de 18 MF.

Les dépenses d'équipement du budget général de la Ville s'élèveront à 159,9 MF contre 163,5 MF en 1993. Globalement, elles s'élèveront (BP + BS) à 177,9 MF contre 177,5 MF en 1993.

Elles seront donc maintenues à un niveau suffisant pour permettre aux entreprises locales, notamment du bâtiment et des travaux publics de poursuivre, voire développer, leurs activités et de maintenir les emplois correspondants.

Il est important également que l'**effort d'autofinancement** entrepris antérieurement soit maintenu. Pour 1994, il représentera 37,4 % des dépenses.

Le maintien de cet effort s'accompagnera d'une **maîtrise de l'endettement** puisque le recours à l'emprunt sera maintenu à un niveau sensiblement égal à celui de 1993.

Pour 1994, il est prévu de réaliser 106 MF d'emprunt globalisé (98 MF pour le budget principal et 8 MF pour les budgets annexes), auquel s'ajouteront des prêts de l'Agence de l'Eau à hauteur de 2,9 MF pour le budget Assainissement.

L'annuité de dette augmentera de 19,3 MF (18,6 MF en capital et 0,7 MF en intérêts et frais divers). Cette augmentation résulte notamment de l'évolution du montant des prêts réalisés en 1993 (124 MF contre 93 MF en 1992 et 104 MF en 1991).

Les dépenses de personnel (salaires et charges) s'élèveront à 419,1 MF contre 404,5 MF en 1993, soit une augmentation de 3,61 %.

La progression des crédits du chapitre 931 (personnel permanent) sera de 3,54 %, soit une progression très limitée si on considère que les augmentations successives de la fonction publique ainsi que l'application des dispositions du protocole DURAFOR situeraient l'évolution globale à plus de 5 %. Cette maîtrise des dépenses de personnel est due à un effort tout particulier de limitation progressive de nos effectifs (- 41 emplois en équivalent temps complet en 1993). Un agent sur trois sera remplacé au cours de l'année 1994.

Les dépenses de fonctionnement courant (fournitures, locations, prestations à l'entreprise) ainsi que les subventions et participations s'élèveront à 349 MF. Elles représentent 41 % des dépenses de fonctionnement (40,5 % en 1993).

Les crédits de subventions et participations progresseront de 16,2 %, cette augmentation étant essentiellement due à l'inscription de la subvention exceptionnelle de 10 MF au District.

En ce qui concerne les recettes, on peut noter les observations suivantes :

- le produit des impôts locaux augmentera de 2 %, soit de 364,67 MF à 372,30 MF, cette augmentation provenant de l'évolution des bases d'imposition locale puisque la pression fiscale pour 1994 sera maintenue au même niveau que celle de 1993,

- les dotations de l'Etat (DSU - DGF- compensation pour exonérations et dégrèvements...) en raison de récentes décisions gouvernementales, seront inférieures par rapport à 1993. Pour la Ville, la perte se chiffre à 10 MF.

L'équilibre global du budget sera réalisé, comme ce fut le cas au cours des années précédentes, par une reprise anticipée de 10 MF sur le solde du compte administratif de 1993 qui s'élève à 38,07 MF. Compte tenu de cette reprise et du financement de diverses dépenses d'équipement à hauteur de 18 MF, les fonds disponibles s'élèvent à 10,07 MF (contre 11,4 MF l'an dernier).

Les budgets annexes progresseront globalement de 11,9 %, l'essentiel de cette augmentation (de 120,5 MF à 134,8 MF) étant due à l'évolution des budgets des Eaux et de l'Assainissement.

Cette évolution résulte de l'augmentation des investissements qui passent de 39 MF à 41 MF pour ces deux services, et de la progression des dépenses de fonctionnement (de 75 MF à 87 MF) due essentiellement à des charges de remboursement d'emprunt du budget des Eaux.

* * * *

* *

Un large débat a été ouvert auquel ont pris part Mesdames et Messieurs JACQUEMIN, VIEILLE-MARCHISET, PIERLOT, PIINARD, ALAUZET, VUILLEMIN, CAMPBELL, JEANNEROT, NACHIN, BAS, FOUSSERET, RAGOT, DUVERGET, FERRÉOL, TOURRAIN, GUINCHARD-KUNSTLER, HINTZY, JUSSIAUX, de SURY, MAGNIN.

M. le Maire a conclu et fait procéder :

- au vote sur le vœu présenté par M. NACHIN, tendant à faire figurer dans le budget de la Ville, une somme de 250 000 F correspondant à 10 % des dépenses annuelles de location d'un hélicoptère médicalisé qui serait mis à disposition du CHU, vœu rejeté à la majorité (6 Conseillers ayant voté pour et 16 s'étant abstenus),

- au vote du budget dont les balances s'établissent comme suit :

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	14 840 300	6 183 176	(1) 26 181 300	(1) 14 461 500	59 489	0	1 365 600	5 498
Fonctionnement	44 874 876	53 532 000	26 866 200	38 586 000	1 558 800	1 618 289	2 910 980	4 271 082
Amortissement technique des immobilisations	(Investissement) (Fonctionnement) 4 885 155	4 885 155	10 317 500	10 317 500	59 489	59 489	851 053	851 053
Totaux mouvements réels	64 600 331	64 600 331	63 365 000	63 365 000	1 677 778	1 677 778	5 127 633	5 127 633
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	(Investissement) (Fonctionnement) 3 771 969	3 771 969	1 402 300	1 402 300	0	0	509 049	509 049
Totaux mouvements budgétaires	68 372 300	68 372 300	64 767 300	64 767 300	1 677 778	1 677 778	5 636 682	5 636 682

(1) y compris 10 892 500 F d'emprunts : 7 952 500 F emprunt globalisé et 2 940 000 F emprunts Agence Financière de l'Eau.

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS (Opérations réelles)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994
Budget Principal *	203 459 569	218 794 787	803 224 108	851 117 610	132 242 200	143 721 738	874 441 477	926 190 659
Eaux	15 632 000	14 840 300	40 932 581	49 760 031	8 071 581	11 068 331	48 493 000	53 532 000
Assainissement	23 165 700	26 181 300	34 044 000	37 183 700	20 712 700	24 779 000	36 497 000	38 586 000
SSADPA	42 131	59 489	1 633 031	1 618 289	42 131	59 489	1 633 031	1 618 289
Forêts	1 379 783	1 365 600	3 642 425	3 762 033	770 915	856 551	4 251 293	4 271 082
Totaux	243 679 183	261 241 476	883 476 145	943 441 663	161 839 527	180 485 109	965 315 801	1 024 198 030

* dont opérations exceptionnelles 1994 liées au District du Grand Besançon :

	Dépenses	Recettes
Investissement	8 328 000 F	8 328 000 F
Fonctionnement	37 206 296 F	37 206 296 F
	45 534 296 F	45 534 296 F

RÉCAPITULATION 1995 (Opérations réelles)

	DÉPENSES				
	Budget Principal*	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	218 794 787	14 840 300	26 181 300	59 489	1 365 600
Fonctionnement	851 117 610	49 760 031	37 183 700	1 618 289	3 762 033
Totaux	1 069 912 397	64 600 331	63 365 000	1 677 778	5 127 633

	RECETTES				
	Budget Principal*	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	143 721 738	11 068 331	24 779 000	59 489	856 551
Fonctionnement	926 190 659	53 532 000	38 586 000	1 618 289	4 271 082
Totaux	1 069 912 397	64 600 331	63 365 000	1 677 778	5 127 633

Evolution générale du Budget Principal	63 228 720 F	soit + 6,28 %
Evolution générale du Budget Eaux	8 035 750 F	soit + 14,21 %
Evolution générale du Budget Assainissement	6 155 300 F	soit + 10,76 %
Evolution générale du Budget SSADPA	2 616 F	soit + 0,16 %
Evolution générale du Budget Forêts	105 425 F	soit + 2,10 %

* Dont opérations exceptionnelles 1994 liées au District du Grand Besançon :

Dépenses : 45 534 296 F

Recettes : 45 534 296 F

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (Opérations réelles)

	1993		1994	
	Dépenses	Recettes	Dépenses *	Recettes *
Investissement	243 679 183	161 839 527	261 241 476	180 485 109
Fonctionnement	883 476 145	965 315 801	943 441 663	1 024 198 030
Totaux	1 127 155 328	1 127 155 328	1 204 683 139	1 204 683 139

* Dont opérations exceptionnelles 1994 liées au District du Grand Besançon :

Dépenses	45 534 296 F
Recettes	45 534 296 F

Le budget général de l'exercice 1994 (budgets annexes compris) a été adopté à la majorité (13 Conseillers ayant voté contre).

15 - Fiscalité communale 1994 - Fixation du taux des 4 taxes directes locales

A l'unanimité (3 Conseillers s'étant abstenus et le Groupe «Une Ambition pour Besançon» n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a fixé comme suit le taux de chacune des 4 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	17,15
- Foncier bâti	18,55
- Foncier non bâti	20,29
- Taxe professionnelle	13,70

16 - Comptabilité - Exercice 1994 :

a) Financement au budget supplémentaire de diverses opérations d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au BS de l'exercice courant une somme de 18 MF pour des dépenses d'investissement qui compléteront les dotations prévues au budget primitif de 1994 qui vient d'être voté ou permettront de réaliser des opérations non financées dans le cadre de ce budget.

Cette procédure de financement est rendue possible en raison du solde positif dégagé au compte administratif de 1993.

b) Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

c) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

d) Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité (virement d'un crédit de 3 414 F nécessaire au règlement des frais d'expertise relatifs à l'engagement d'une procédure de péril imminent pour l'immeuble sis 22, rue Krug à Besançon.

e) Constitution de provisions pour risques financiers

Adopté à l'unanimité.

f) Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'état des taxes, redevances ou droits divers que le Trésorier Principal Municipal ne peut recouvrer pour divers motifs et dont la ventilation s'établit comme suit :

- Budget principal	62 656,33 F
- Budget du service des Eaux	71 072,92 F
- Budget du service Assainissement	25 270,56 F

La séance est levée à 22 heures 08.

Hôtel de Ville, le 10 mars 1994
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 10 mars 1994
Pour le Maire,
L'Adjoint,